



Comité Départemental de Tir à l'Arc de Côte-d'Or

12 rue des Charmes 21310 ARCELOT

Assemblées générales extraordinaire et ordinaire 2020 Samedi 31 octobre 2020, en visio conférence

L'Assemblée Générale électorale a été convoquée le 15 septembre 2020, conformément aux statuts du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Côte d'Or.

Feuille de présence :

Bureau directeur :

Mr Gilles COLLIN, président	présent
Me Anne-Laure GALIMARD, secrétaire	présente
Me Valérie GRUT-HACHET, trésorière	présente
Mr Vincent TABIT, secrétaire adjoint	présent
Me Sylvie COILLOT, trésorière adjointe	présente
Mr Francis MAILLET	absent
Mr Didier HENRIOT	absent
Mr Bernard TERMELET	présent

Clubs et Compagnies :

Auxonne représenté par Mr Gilles Collin
Beaune excusé
Belleneuve excusé
Chatillon sur seine représenté par Mr Michel Leroy
Chenove représenté par Mr Vincent Creuzet
Chevigny Saint-Sauveur, représenté par Mr Alexandre Bonnavaud
Dijon, représenté par Mr Cédric Hendrickx
Is sur Tille représenté par Mr Jérôme Lefeuvre
Marsannay la côte représenté par Me Catherine Pellen
Meursault représenté par Mr Nicolas Garaudet
Semur en Auxois représenté par Mr Gregoire Arranz
Saint-Appolinaire représenté par Mme Valérie Grut-Hachet

Invités :

Comité régional de Bourgogne Franche Comté excusé
CDOS représenté par Mr Bernard Termelet

Autres présents :

Me Valérie Rougetet

Le quorum étant atteint, les assemblées réunies ce jour pourront valablement délibérer.

Ordre du Jour :

- Présentation des nouveaux présidents de club et du président d'honneur du CD21.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1°) Amendement aux statuts pour la tenue de l'Assemblée Générale électorale précédant la tenue de Jeux Olympiques conformément au décret 2020-896 du 22 juillet 2020.

2°) Mise au vote des nouveaux statuts

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1°) Rapport moral du Président.

2°) Rapport financier du trésorier saison 2020

3°) Rapport de la commission arbitrage saison 2020

4°) Approbation des rapports, quitus aux membres du bureau et approbation du P.V. de l'assemblée générale du 14 décembre 2019

5°) Mise au vote de la part CD21 des licences 2021-2022

6°) Participation financière du CD21 pour les clubs accueillant des championnats départementaux

7°) Tournoi des mixtes : participation financière du CD21

8°) Organisation possible d'un stage Assistant Entraîneur

9°) Questions diverses.

10°) Lecture de la liste des candidats au Comité Directeur

11°) Présentation du candidat à la représentation du CD21 à l'assemblée générale de la FFTA,

12°) Suspension de la réunion et ouverture des votes électroniques

13°) Dépouillement et proclamation du résultat des votes par mail

14°) Vote pour la nomination du Président

15°) Proclamation de la nomination du Président

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La réunion est ouverte à 14h02.

Les présidents de club récemment élus sont présentés par le président à l'assemblée :

Vincent Creuzet pour le club de Chenôve,

Nicolas Garaudet pour le club de Meursault,

Catherine Pellen pour le club de Marsannay la Côte.

Serge Rys, pour son engagement de longue date dans le Tir à l'Arc, est nommé Président d'Honneur du CD21

L'Assemblée Générale extraordinaire est ouverte à 14h15.

1) Amendement aux statuts pour la tenue de l'Assemblée Générale électorale précédant la tenue des Jeux Olympiques conformément au décret 2020-896 du 22 juillet 2020.

La motion suivante est proposée au vote :

Les membres du comité départemental de Tir à l'arc réunis en assemblée générale extraordinaire le 31 OCTOBRE 2020 en Visio conférence,

- Considérant les conséquences mondiales de la crise sanitaire liée à la COVID-19,
- Ayant eu pour conséquence le report des jeux Olympiques d'été.
- Considérant le décret du N° 2020-896 du 22 juillet 2020 modifiant l'article R131-1 du code du sport.
- Considérant les recommandations exprimées par la fédération Française de Tir à l'Arc vis-à-vis de l'élection des instances dirigeantes dans les organes déconcentrés.
- Considérant les dernières mesures ministérielles

Entérinent les modifications suivantes de ses statuts :

Article 10 alinéa : 10.1

« Les membres du comité directeur sont élus par l'assemblée générale après les jeux olympiques dans le délai mentionné au premier alinéa de l'article 9, au scrutin secret, suivant les dispositions de l'article 8 et pour une durée de quatre ans »

Est remplacé par

« Le mandat du comité directeur prendra fin le 31 octobre 2020 *date de la présente AG* »

Article 7 alinéa 7.4

Délégué de clubs AG FFTA

« Les délégués doivent être élus à bulletin secret au scrutin majoritaire plurinominal »

Est remplacé par

« Les délégués sont élus par vote électronique au scrutin majoritaire plurinominal »

Article 9

Fonctionnement de l'assemblée

« Les votes de l'assemblée générale portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret »

Est remplacé par

« Les votes de l'assemblée générale portant sur des personnes ont lieu par vote électronique »

Ces modifications sont provisoires. Elles prennent effet immédiatement après leurs adoptions à la majorité des 2/3 des membres présents et seront supprimées de plein droit après l'élection du comité directeur et du délégué de club à l'AG FFTA qui se tiendra le jour même. Les textes antérieurs à ces modifications redeviendront alors applicables sans délai ni nouvelle délibération. »

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

2) Mise au vote des nouveaux statuts

Les nouveaux statuts du CD21 ont été envoyés pour lecture et remarques aux clubs en amont de l'assemblée, ils sont soumis au vote.

Les nouveaux statuts présentés sont adoptés à l'unanimité.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est close à 14h45.

L'Assemblée Générale Ordinaire est ouverte à 14h45.

1) Rapport moral du président

Ce rapport se devait d'être le récapitulatif des actions du CD21, ce sera plutôt une projection sur la nouvelle saison...

Du fait de cette année exceptionnelle, très peu de choses à dire puisque tout s'est arrêté début Mars après les championnats régionaux salle à AUXONNE & IS SUR TILLE et cette nouvelle saison ne commence pas très bien.

D'après les enquêtes demandées par le comité régional et auxquelles vous avez répondu il semble que chacun d'entre vous ait trouvé le moyen de laisser les portes de vos club ouvertes en mettant en place les gestes barrière « et parfois plus que demandé » pour la réouverture de la saison.

Suite aux dernières interventions sur les règles de cette pandémie, je pense que d'autres règles ont été mises en place sur certains clubs.

A ce jour, je m'imagine bien votre déception, tant de travail pour rien !

Nous espérons tout de même mettre en place cette année un stage « assistant entraîneur » pour ceux intéressés, vous inscrire sur le site BFC. La date reste à définir avec le CRBFC.

Si possible nous remettrons en place le tournoi des mixtes qui avait bien fonctionné.

De plus la Présidente de Marsannay est là pour nous donner un coup de main.

Restons motivés pour reprendre début décembre ; effectivement certains clubs ont perdu des licenciés, mais je pense qu'en mettant en avant tout ce que nous savons faire pour protéger nos archers aussi bien sur les entraînements que sur les compétitions nous retrouverons des licenciés, « d'autres sports sont bien plus impactés que le tir à l'arc ».

2) Rapport financier

COMPTE DE TRESORERIE CD 21 - 2020 - ARRETE AU 30/09/2020					
DEPENSES			RECETTES		
606101	achat de matériel		706100	prestations de service	
626200	assurance	165,69	708800	retrocession licence	2 202,00
622900	cotisations		740000	subvention	
625100	déplacements	47,36	768000	produits financiers	47,36
625700	réception		791000	transfert de charges	
626100	frais postaux				
628100	aides aux clubs	1 480,00			
628120	forfait arbitrage	120,00			
658000	charges courantes				
672000	charges exerce antérieur	309,68			
	TOTAL	2 122,73		TOTAL	2 249,36
					126,63
	Valorisation du bénévolat	668,67		Valorisation du bénévolat	668,67
	TOTAL			TOTAL	
					126,63
	credit mutuel au 01/01/2020	11 749,04			
	- charges exercice 2019	488,00			
	compte banque au 01/01/2020	11 261,04			
	crédit mutuel au 31/07/2020	9 430,42			
		- 1 830,62			
	produits à recevoir	1 957,25	(virement FFTA)		
	charges à payer	-			
		126,63			
	livret crédit mutuel au 01/01/2020	6 609,64	livret crédit mutuel au 30/07/2020	6 609,64	
			cppte courant crédit mutuel 30/07/20	9 430,42	
					16 040,06

Présentation du budget 2021

BUDGET 2021					
DEPENSES			RECETTES		
606101	achat de matériel		706100	prestations de service	
626200	assurance	170,00	708800	retrocession licence	2 950,00
622900	cotisations	70,00	740000	subvention	
625100	déplacements	500,00	768000	produits financiers	
625700	réception		791000	transfert de charges	
626100	frais postaux				
628100	aides aux clubs	1 200,00			
628120	forfait arbitrage	610,00			
658000	charges courantes				
672000	charges exerce antérieur	400,00			
	TOTAL	2 950,00		TOTAL	2 950,00
	Valorisation du bénévolat	1 000,00		Valorisation du bénévolat	1 000,00
	TOTAL	3 950,00		TOTAL	3 950,00

3) Rapport de la commission arbitrage

La saison arbitrage en côte d'or a été réduite à la compétition en salle.

10 compétitions ont été arbitrées sur 11 prévues au calendrier fédéral. Le championnat BFC par équipe de club à Saint-Apollinaire a été annulé 48 heures avant son déroulement.

Il y a eu 26 arbitres qui ont officié, soit un peu plus de 100 heures de présence effective, qui ramené à une valorisation de bénévolat se monte à la somme de 1.309,50 €.

La côte d'or a reçu les championnats BFC adultes et jeunes, qui mobilise en moyenne 4 arbitres du département.

Deux journées de formation ont pu être réalisées juste avant le 1er confinement. Bien entendu il n'y a pas eu de session d'examen au printemps. Une formation à distance a été proposée en septembre dernier pour le candidat se présentant à la session du 4 octobre dernier.

A ce jour 2 archers sont en formation et 1 archer doit s'inscrire.

Rappel sur le défraiement des arbitres :

Le CD21 prend en charge le défraiement des arbitres qui officient sur les championnats départementaux. Les arbitres donnent leur fiche au club organisateur du championnat qui les transmet au CD21 pour remboursement.

Il est à noter que l'agrément des arbitres est maintenu jusqu'en août 2021, les formations n'ayant pu se tenir sur 2020.

4) Approbation des rapports, quitus aux membres du bureau et approbation du P.V. de l'assemblée générale du 14 décembre 2019

Par vote à main levée, le P.V de l'assemblée générale du 14 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Par vote à main levée, les comptes 2020 sont approuvés à l'unanimité et quitus est donné à la trésorière.

Par vote à main levée, le rapport de la commission arbitrage est approuvé à l'unanimité.

Par vote à main levée, quitus est donné à l'unanimité aux membres du bureau.

5) Mise au vote de la part CD21 des licences 2021-2022

Le comité directeur propose le maintien du montant de la cotisation pour 2021, à savoir 6,50€/adulte et 5,00€/jeune.

Cette proposition est acceptée par vote à main levée à l'unanimité.

Débat sur le thème de la reprise de licences pour la saison 2020 2021 :

La FFTA estime la baisse du taux de licences à – 15%, ce qui est inférieur aux autres disciplines sportives, dont la baisse est estimée entre 25 et 30%.

Pour certains clubs, différentes initiatives ont été réalisées pour fidéliser les archers, par exemple prolonger les entraînements de la saison estivale.

Il est à noter que la majorité des clubs ont perdu des licenciés, jusqu'à 50% parfois.

6) Participation financière du CD21 pour les clubs accueillant des championnats départementaux

Le CD21 reconduit l'aide aux clubs organisateurs de championnats départementaux : 5€/archer présent seront donnés au club organisateur.

Pour 2021, cette aide représentera 1200 €.

7) Tournoi des mixtes : participation financière du CD21

Comme la saison dernière, le CD21 apportera une aide financière forfaitaire de 400€ par équipe sélectionnée pour la phase finale à Chenevière sur Marne pour le déplacement et le logement.

Le protocole d'organisation devrait être allégé pour l'organisation des 2 manches qualificatives ; ces 2 manches devront se tenir dans une période donnée, mais sans ordre ou dates imposés.

8) Organisation possible d'un stage Assistant Entraîneur, point formations

Le CD21 recueillera les besoins pour une future formation « Assistant entraîneur » et les transmettra au Comité Régional, en charge de son organisation.

Les clubs sont donc incités à contacter le président du CD21 si certains archers sont intéressés.

Selon le nombre et la provenance géographique des personnes, le lieu et la date de la formation seront définis.

La formation spécifique à l'encadrement d'archers handicapés prévue sur 2020 est reportée sur 2021 au vu du contexte sanitaire.

9) Questions diverses

Les questions diverses sont abordées avant le vote pour des raisons d'organisation, le vote étant exceptionnellement réalisé par voie électronique.

Cédric HENDRICKX a transmis une question au président : au vu de la situation sanitaire et dans le souci de maintenir des compétitions au club de Dijon, est-il possible que le CD21 prenne en charge les rouleaux adhésifs de marquage au sol des distances sanitaires et la location des chronotirs ?

La question a été renvoyée à l'ordre du jour de la première réunion du comité directeur de la prochaine équipe du CD21

Question collégiale : Modalités d'organisation du championnat départemental en salle

Il faut normalement 2 ou 3 tirs qualificatifs pour pouvoir participer ; or au vu de la situation sanitaire, ce mode de sélection risque de ne pas pouvoir être maintenu ?

Cette question sera également mise à l'ordre du jour de la première réunion de comité directeur.

10) Lecture de la liste des candidats au Comité Directeur

Les candidats à l'élection du comité directeur sont :

COILLOT Sylvie

COLLIN Gilles

GALIMARD Anne-Laure

HENDRICKX Cédric

TABIT Vincent

TERMELET Bernard

Hervé TOGGVILLER, membre du club de Semur en Auxois, a présenté trop tardivement sa candidature pour être recevable ; il a donc été décidé de l'intégrer à l'équipe du futur comité directeur en tant qu'invité jusqu'à la prochaine assemblée générale.

11) Présentation du candidat à la représentation du CD21 à l'assemblée générale de la FFTA.

Seule Mme Sylvie Coillot s'est portée candidate par mail du 25/09/2020 à la secrétaire du CD21 pour la représentation du CD21 lors l'assemblée générale de la FFTA 2020.

12) Suspension de la réunion et ouverture des votes électronique.

Les clubs représentés totalisent 50 voix, selon le mode de répartition édicté par la FFTA.

Cette Assemblée Générale se tenant en visio conférence, les votes à bulletin secret sont réalisés par voie électronique, l'élection pour le comité directeur du CD21 et l'élection du représentant du CD21 à l'Assemblée Générale de la FFTA.

13) Dépouillement et proclamation du résultat des votes

Le résultat des votes sont les suivants :

Election au comité directeur du Comité Départemental

50 voix exprimées :

Aucun bulletin blanc

NOM	OUI	NON
COLLIN Gilles	50	0
COILLOT Sylvie	50	0
GALIMARD Anne-Laure	50	0
HENDRICKX Cédric	39	11
TABIT Vincent	40	10
TERMELET Bernard	50	0

Les candidats sont tous élus au comité directeur du CD21.

Election du représentant du CD21 à l'AG de la FFTA

50 voix exprimées :

NOM	OUI	NON	Blanc
COILLOT Sylvie	45	0	5

Mme Sylvie Coillot est élue, à l'unanimité, représentante du CD21 pour l'assemblée générale 2020 de la FFTA.

14) Vote électronique pour la nomination du Président

A l'issue des résultats précédents et après concertation des dirigeants élus, Gilles COLLIN est proposé au poste de Président.

La nomination de Gilles COLLIN est soumise au vote électronique par les représentants des clubs.

Monsieur Gilles COLLIN est élu, à l'unanimité, Président du Comité Départemental de Côte-d'Or de Tir à l'Arc.

15) Envoi de la composition du Bureau

La composition du Bureau du CD21 a été renvoyée à la première réunion du comité directeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h35.

Président de séance
Monsieur Gilles COLLIN



Secrétaire de séance
Madame Anne-Laure GALIMARD

